

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

ID : 026-212601736-20190701-2019_07_04-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNI
DU 1^{er} juillet 2019
COMMUNE DE MARCHES**

L'an Deux mil dix-neuf, le premier juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marches, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude CHOVIN, maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Pouvoirs : 1

Quorum à atteindre : 8

Date de la convocation : 26 juin 2019

Présents : Claude CHOVIN, Philippe HOURDOU, Alain BONNARDEL, Hugues MOTTET, Danielle GOUDARD, Régis PRADON, Gaël GRANDOUILLER, Isabelle ROUX, Françoise SANTUCCI, Daniel CHOVIN, Zoulikha ZARROUG

Excusés : Antoine DEMEUSY (pouvoir à Gaël GRANDOUILLER)

Absents : Véronique SAUZET, Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER,

Secrétaire de Séance : Danielle GOUDARD

2019-07-04 : Tarifs de cantine et de garderie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les tarifs de la cantine et de la garderie n'ont pas évolué depuis le 04/07/2016 et que pour palier à l'augmentation du prix des repas fournis par l'agglomération et de celle des charges de personnel, il propose, à compter du 02/09/2019, les nouveaux tarifs suivants :

Cantine :

Quotient familial	Tarifs	Repas sans allergènes
< 1000	4.70 €	13.00 €
≥ 1000	4.85 €	13.00 €

Garderie et PAI :

Quotient familial	Tarifs
< 1000	2.50 €
≥ 1000	2.65 €

Les enfants soumis à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pourront être accueillis à la cantine périscolaire. Pour les parents ne commandant pas un repas sans allergènes et fournissant un panier repas il leur sera facturé une heure de garderie selon le coefficient familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les tarifs ci-dessus à compter du 02/09/2019, et précise que cette délibération annule et remplace les précédentes,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
C. CHOVIN

